

leur ont été attribuées, afin que, en cas de surtaxes ou d'erreurs, il leur soit possible d'adresser, en temps utile, à M. le Préfet les réclamations nécessaires pour obtenir le dégrèvement des surtaxes ou la rectification des erreurs.

Les contribuables justement taxés dans le principe qui auraient perdu les revenus ou les facultés sur lesquels reposent leurs contributions peuvent également s'adresser au délégué du Maire qui leur indiquera les formalités à remplir pour obtenir des dégrèvements accordés pour chômage de manufactures et usines ainsi que pour inhabitation de maisons et démolitions de propriétés bâties, ou pour solliciter de la bienveillance de M. le Préfet les remises ou modérations d'imposition auxquelles des situations exceptionnelles et réellement malheureuses peuvent donner lieu.

Le délégué du Maire est, en outre, chargé de fournir des éclaircissements concernant les augmentations qui ont rapport aux contributions foncière et des portes et fenêtres et qui résultent de l'imposition des constructions nouvelles; les explications seront données aux intéressés sur l'époque à laquelle ces constructions doivent figurer dans les rôles pour la contribution foncière ou pour celle des portes et fenêtres, sur le mode d'évaluation du revenu cadastral servant de base à la contribution foncière et sur la nature des portes et fenêtres imposables ou non imposables.

Des explications seront également données sur les augmentations concernant la contribution personnelle et mobilière et touchant les modifications résultant de l'application de la loi du 19 juillet 1880 sur les patentes, en ce qui a rapport au droit fixe et au droit proportionnel.

Les recherches que les contribuables désirent effectuer dans les matrices de rôles, sur le plan cadastral ainsi que dans les états de sections, seront facilitées, au besoin, par le concours du délégué du Maire.

Enfin le délégué du Maire est chargé de fournir aux contribuables tous les renseignements qui se rattachent à l'assistance ou au recouvrement des contributions directes, et notamment sur la possibilité des propriétaires et des principaux locataires, en ce qui concerne les contributions personnelle-mobilière et des patentes.

Les contribuables de la ville de Roubaix verront dans les nouvelles indications de l'Administration municipale de mettre à leur disposition tous les moyens possibles d'investigations, pour vérifier la régularité de leurs impositions, et faire valoir leurs droits à l'égard de ces impositions, qui se forment souvent de veilles, d'une manière très-sérieuse, et dans les limites déterminées par les lois, à ce que ces impositions soient établies, sans surtaxes et avec toute la modération compatible avec l'exacte application des lois.

Le bureau de M. Jules Bonnet, inspecteur des contributions directes en retraite, délégué du Maire, est situé à la mairie, rue Neuve, n° 3, au premier étage.

Hôtel-de-Ville à Roubaix 24 mars 1881.  
Le Maire,  
LEON ALLART.

Par arrêté préfectoral en date du 22 mars, la circulation sera interrompue du 23 mars au 31 mars prochain sur le chemin vicinal d'intérêt commun n° 145 dans la partie comprise entre le château Descaut et le chemin de même catégorie n° 94 (bis), dite La Maison Celle.

Pendant cette interruption, la circulation sera maintenue sur le chemin vicinal n° 17 ou le chemin vicinal n° 3 de la commune de Lesquin, combiné avec le chemin vicinal n° 6, de la commune de Fretin.

C'est hier qu'ont commencé, dans la région du Nord, les opérations des conseils de révision pour la formation du contingent de la classe de 1880. — Ces opérations seront terminées le 18 juin.

On sait que les hommes à la disposition de l'autorité militaire, appartenant aux classes de 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879, ainsi que les hommes des mêmes classes affectés aux services auxiliaires, seront passés en revue au chef-lieu de chaque canton, le jour où s'y transportera le conseil de révision, pour être classés dans le bureau de recrutement attaché au conseil.

Les examens pour le brevet supérieur de capacité des instituteurs ont commencé lundi matin et se sont continués pendant toute la journée d'hier pour les départements écrits. 56 aspirants se sont présentés.

Voici, par ordre d'inscription, la liste des candidats admis aux épreuves orales du brevet supérieur :

MM. Badard; Beriaux; Cœsler; Cousin; Damolion; Deparis; Hennequin; Isen; Hecht; Lamendin; Lerick; Thomas; Plat; Mognet; Cazin; Legrand; Lhomme; Leprette; Desrumaux; Barbanson; Caudé. Il y a en plus 14 demandes pour obtention de mentions de langues étrangères.

M. Lussiez, adjoint à Lille, école de la rue de Juliers, est nommé instituteur public à Préseau arrondissement de Valenciennes.

Nous lisons dans le Libéral de Cambrai :

« Un qui en est la question du fil télégraphique qui doit relier directement Cambrai à Paris ? Et attendant son fonctionnement, nous télégrammes continuent à nous parvenir avec une lenteur désespérante. Une dépêche déposée jeudi à 4 h. 55 ne nous a été remise qu'à 7 heures du soir. »

Cette situation est intolérable, et rend tout à fait impraticable le service télégraphique de la presse.

Notre confrère de Cambrai se fait d'étranges illusions, s'il se figure être mieux servi quand un fil direct reliera Cambrai à Paris. Nous-avons, nous, un fil direct, et nous ne sommes pas plus heureux que lui; nos dépêches nous arrivent avec des retards considérables, ridicules, absurdes; quand nous adressons une dépêche à M. le directeur des postes et télégraphes du Nord, nous constatons, pendant quelques jours, une réelle amélioration, puis, notre service reprend son petit train-train ordinaire, c'est-à-dire, que le bureau du contrôle conserve nos dépêches le plus longtemps possible, pour son agrément, ou pour notre mortification — nous ne savons pas au juste.

Nous lisons dans le Progrès du Nord :

« Plusieurs journaux ont annoncé hier, qu'à la suite d'une entrevue entre M. le Maire de Lille et M. Ferdinand Lavaine, la dissolution de la Société du Conservatoire avait été décidée. Cette nouvelle est erronée comme tous les bruits malveillants que, pour des motifs plus ou moins vains, on fait courir sur les ministres, ainsi que la compagnie des omnibus de Paris, dont M. Faivre est actionnaire, vont faire les expérimentations de culture convenable. Mais des essais dans les jardins par les particuliers auraient, d'un autre côté, une très grande utilité.

Des démarches ont été faites en ce moment auprès de divers horticulteurs de

Vincennes, et de la région, pour obtenir, de leur intérêt pour le bien public, leur concours pour une petite culture d'été-chantillon.

La graine recueillie en octobre prochain serait remise à des agriculteurs de la contrée pour être semée en pleine terre l'an prochain.

La graine chinoise surpassée notablement l'avoine en matière nutritive. On serait donc sur la trace d'un progrès considérable analogue à celui de l'introduction de la pomme de terre dans l'alimentation de l'homme.

**NOTABILITES COMMERCIALES de Roubaix**

**AUMOUTONCOURONNE, Nouveautés, Gde-Rue, 58**  
N° DELEPORTE, Gde-Place, contour St-Martin  
CHAPPELLERIE en tous genres

**M. TEMPEZ, Spécialité de Chaussures**  
GRANDE-RUE, 44 BIS

**LIBOSSART Frères, rue du Curé, 10**  
Spécialité de Noces et Baptêmes. Glaces y malade

**A. LECLERE, marchand-tailleur, 31, Gde-Rue**  
Haute Nouveauté Française et Anglaise  
MAISON SÉRIEUSE NE FAISANT QUE LA MESURE

**DESBOUQUET-AVETTANT, Grande-Rue, 20**  
SPÉCIALITÉ DE BLANC ET DEUIL

**BARRE-LEULLETTE, 30, r. du Vieil-Abreuvoir**  
Plumes, Musique, Abonnement et Location.

**DUREM-MERCHÉZ, Grande-Rue, 31**  
Corsets, Jupons et Tournures

**MACHINES A COUDRE EN TOUS GENRES.**

**AU PALAIS DE CRISTAL, 16, Grande-Rue**  
Confections pour Hommes et Enfants.

**M. CHATTELEYN-ONOF, contour Notre-Dame**  
COURONNES MORTUAIRES  
Plantes et Bouquets en tous genres

**QUEVERUE-MICHAUX, fabricant de Billards**  
Succ de Vandecasteele, anc. n° Boog  
RUE DES DOUZE-APOTRES, 11, A LILLE

**SPECIALITE DE CURAÇAO**

TERRE MEDAILLES OR, VERMEIL, ARGENT & BRONZE  
R. SCHOUTEVAN, 17, r. d'Esquermes, Lille

**FLINOIS-BLANDEAU, Grande-Rue, 18**  
MORILLON, BIOUTTER, ORFÈVRE  
parures diamants pend. bronze et composition

**CAMBRAI.** — Par décret inséré au Journal Officiel d'aujourd'hui, la société anonyme dite « Compagnie des chemins de fer du Cambésis, à voie de 1 mètre », et substituée aux sieurs Chevalier (Pierre Emile), Lambert et Rey dans tous les droits et charges résultant pour eux du décret du 17 août 1880.

— **BOULOGNE.** — Un bien triste accident a eu lieu, samedi, dans notre ville. Le jeune Emile F..., âgé de quatre ans, se trouvait dans un jardin, et s'est approché d'un puits rouge qui n'a pas tardé à communiquer le feu à ses vêtements.

Les soins donnés au pauvre enfant sont demeurés sans résultat.

Il a rendu le dernier soupir après quelques instants de cruelles souffrances.

— **CALAIS.** — Dans la nuit d'avant-hier, vers une heure du matin, deux malfaiteurs se sont introduits dans la cabine du capitaine, à bord du navire Le Granisinois, en réparation dans le bassin du paradis.

Après avoir forcé le second, le sieur Marin, qui voulait les faire sortir du navire, ces deux malfaiteurs lui sont tombés dessus à bras raccourci et seraient certainement parvenus à lui faire un mauvais parti sans l'intervention d'un préposé des douanes de service.

Ces deux individus, qui à l'approche du douanier avaient pris la fuite, sont actuellement activement recherchés.

Le sieur Marin a été assez grièvement blessé.

— **HAZEBROUCK.** — La cavalcade historique d'Hazebrouck, dont l'origine remonte à l'année 1885, a eu lieu, comme les années précédentes, le lundi de la mi-carême.

Cette fête qui avait un cachet flamand, devait se terminer par une ascension aérostatique du célèbre Glorieux, aéronaute, membre de la Société Aérostatique et Météorologique de France.

Un appareil de pyrotechnique était attaché et devait être allumé à 30 mètres au-dessous de la nacelle, et par ses flammes diverses, faire voir le ballon dans une nappe de feu, ainsi que Glorieux exécutait des étonnantes exercices gymnastiques en dessous de la nacelle.

Cette ascension n'a pas pu avoir lieu, faute de gaz à sept heures on n'avait pu obtenir que 80 mètres cubes de gaz et il en fallait 300.

— **AYEUNES.** — QUI VEUT TROP EMBRASSER...  
MAL ETRANGER, dit Le Patriote :

Deux honorables Industriels, Messieurs A. M... et P. S... se rencontrèrent ces jours-ci dans le bureau de M. P..., leur ami commun. Comme toujours, on parla politique, commerce, industrie, etc., puis la conversation roula tout à coup sur la chasse. Chacun raconta les anecdotes les plus extraordinaires et les plus impossibles sur cet éternel chapitre.

M. P. S... intrépide disciple de St-Hubert, habile à chasser la panthère, l'éléphant, voire même le rhinocéros, soulèvement soudain avoir été deux lièvres d'un seul coup de fusil, en déchargeant la moitié de son coup sur le premier lièvre et l'autre moitié sur le second.... Il ajouta avoir démolir en dix mille morceaux un canard sauvage qui se promenait avec sa cassolette le long de l'Heule-Majeure, avec un fusil à pierre ramassé sur le champ de bataille de Couibuis et ce à une distance de plus de deux kilomètres.

Puisque vous parlez de canard, interrompit M. P..., laissez-moi vous affirmer que j'ai reçu ce matin d'un de mes amis de Glegeon, deux magnifiques sarcelles avec lesquelles je me propose de faire Carême après-demain vendredi. Si vous voulez me faire le plaisir de venir partager mon modeste dîner, ce jour-là, vous serez les bien-venus. Vous êtes prévenus, pas de viande... du gibier d'eau, du fromage et du vin, puis, comme vous êtes deux vrais gantans, pour vous restaurer à fond, on fera des gauffres, système J. Tricot de Trélon.

M. A. M... et P. S... se regardèrent dans les yeux d'une manière mystérieuse et déclinaient avec la grâce qui les caractérise l'aimable invitation qui leur était faite.

— Ils dirent adieu à M. P... et partirent.

A peine avaient-ils fait cent pas qu'ils s'arrêtèrent en écartant de terre et en se pressant les mains, ils se dirent mutuellement : Hello, que c'est drôle, comme les grands esprits se rencontrent. Nous avons tous les deux compris simultanément qu'un lieu de partager les deux sarcelles de M. P... à sa table, il était bien plus original de lui souffler et de le manger tout seul. Ah ! ah ! ah ! quelle bonne farce, comme nous allons rigoler, et puis c'est pour le coup que nous allons le dragner.

Il fut des blagues, et ils se tordirent le ventre, les larmes leur en coulaient des yeux.

Les voilà donc partis chez M. P... avec le projet bien arrêté d'avoir recours à tous les stratagèmes, à toutes les ruses du renard pour enlever les deux sarcelles. Habités de la maison, ils entrèrent par la cuisine, firent quelques compléments banaux à la servante, s'informèrent si réellement il était arrivé deux sarcelles par le chemin de fer. Sur la réponse affirmative de la servante, nos deux larrons demandèrent à parler à Mme P...

Nous sommes chargés, dit M. P. S..., le sourire le plus gracieux sur les lèvres, de la part de votre cher époux, de venir vous prier de nous remettre les deux sarcelles. Il a promis ce matin ; il y a si longtemps qu'il nous a promis du gibier, Dieu soit loué ! il est bienheureux de pouvoir enfin s'écouler.

Mme P... naïve et confiante, en présence d'un aussi formidable aplomb, chercha immédiatement les deux sarcelles pour les donner à leurs providentiels destinataires, mais, à travers l'ère ! Mme P... n'en trouve plus qu'une dans son garde-manger.

Elle fait part de l'incident à M. A. M... et P. S... dont les faces subitement bouleversées trahissent le plus cruel désappointement. C'est alors que la cuisinière raconte que la sarcelle absente est au feu en train de cuire pour le dîner.

Mme P... en présentant à M. A. M... et P. S... la sarcelle intacte, exprime ses vifs regrets de ne pouvoir leur remettre l'autre dans l'état où elle se trouvait. Je suis désolé ajouta-t-elle.

M. P. S... l'interrompt. Oh ! ma bonne dame, ne vous contrariez pas, je vous prie, nous prendrons aussi volontiers l'une l'autre, si vous voulez bien nous conter votre caserolle, nous emporterons le tout.

M. A. M... qui observait cette scène avec une impassibilité extraordinaire, en entendant cette dernière proposition ne put davantage contenir son sang-froid et se mit à éclater d'un fou rire à briser les vitres.

La mèche était vendue. Mme P... comprit un peu tard, qu'elle avait affaire à deux sâmes sarcelles.

M. A. M... et P. S... honteux et confus, furent obligés d'avoir recours à un sévère assignement à faire leurs excuses à Mme P... et se retirèrent bredouille en demandant le secret... de Polichinelle sur leur mésaventure.

— **COMPIEGNE.** — Il y a quelque temps, des bruits s'étaient répandus à Compiègne qu'une tentative d'empoisonnement avait été commise par un jeune sous-officier, en fuite sur plusieurs de ses camarades, relate l'Echo de l'Oise.

L'affaire a été commentée de diverses façons, en présence de la gravité d'un tel fait, nous avons cru devoir nous renseigner à bonne source, avant de parler de cet attentat dans lequel certaines personnes ont cru voir d'abord une pure plaisanterie.

S... maréchal-des-logis du 13 dragons, à qui des aptitudes spéciales pouvaient faire espérer l'école de Saumur, s'étant, au moment d'un heureux coup de tête, de disposer de fonds appartenant au prêt et de faillir sur son livre.

Ce dernier fait ayant été porté à la connaissance de ses chefs, le sous-officier cru qu'il avait été dénoncé par ses collègues et se permit de s'en venger.

Un jour qu'un de ses maréchaux-des-logis de l'escadron venait de son pays chargé de quelques provisions de bouche destinées à un repas commun, à ce qu'on appelle, en termes militaires, un *fricote*, S... vint annoncer qu'il collaborait au festin par un envoi de viande.

Lorsqu'on se mit à table, on constata avec surprise l'absence de S...

La viande fut servie chaude, mais son aspect, et son odorat éveillèrent des soupçons parmi les convives qui déclarèrent nettement ne vouloir pas en manger.

Une assiette était déjà garnie, on l'offrit à un chien qui, après avoir flairé refusa cette nourriture. Cet incident donna l'éveil et quel qu'un dit : « Cette viande est empoisonnée, j'abandonne ce qui y est touché, c'est que S... n'est pas venu. » — Portons un morceau de viande chez le pharmacien dit un autre convive; ce qui fut fait dès l'instant, le pharmacien chimiste à Compiègne, analysa la viande et y découvrit une certaine quantité de sulfate de zinc qui, certes, aurait pu déterminer de graves accidents si les convives n'avaient eu le pressentiment de l'empoisonnement.

Nous ne savons rien de nouveau sur cette affaire qui a provoqué de suite, une enquête sérieuse. Quant au coupable, il est en fuite et porté comme déserteur.

On avait cru remarquer déjà un ébranlement des facultés mentales de S... qui avait autrefois contracté des fièvres en Afrique.

Ce crime avorté a fait grand bruit dans la garnison.

**Etat-Civil de Roubaix.**

**DECLARATIONS DENAISANCES du 29 mars.** — Henri Vanvooren, chemin des Couteaux, maison Messiaen. — Anna Deman, rue St-Jean, 9. — Octavie Decocquin, rue d'Alma, cour Walman, 2. — Charles Boncompagni, rue Descaut, 20. — Auguste Delobruere, rue d'Alma, 1. — Jean Delecluse, rue de Barbicourt, maison Delebecq, — Georges Declercq, rue des Vélocipèdes, 20.

**DECLARATIONS DE DECES du 29 mars.** — Zulma Cornet, 21 rue de Duffot, 14. — Edmond, présenté sans vie, aux 3 Ponts, maison Bayart. — Maria Prouvost, 1 an, rue de Toulouse, cour l'Érin. — Oscar Rawart, 1 mois, sentier du Ballon, maison Roussel. — Trillon, présenté sans vie, rue de l'Église, 23. — Augustine Defrenne, 25 ans, signée, Hôtel-Dieu. — Yvon Furnière, 33 ans, terrassier, Hôtel-Dieu. — Alphonse Herman, 5 ans, Hôtel-Dieu. — Joseph Vanquillie, 4 ans, Hôtel-Dieu.

**PUBLICATIONS DE MARIAGES du 27 mars.** — Camille Duffot, 31 rue de Valenciennes, 24 ans, modiste. — Julien Fremaux, 27 ans, tisserand, et Palmyre Davillé, 19 ans, soigneuse. — Jean Soyès, 38 ans, dresseur, et Aurélie Beghin, 36 ans, piquière. — Edmond Couthier, 23 ans, mécanicien, et Céline Krabansky, 23 ans, lingère. — Fortuné Vanquillie, 27 ans, pharmacien, et Marie Defrenne, 25 ans, signée, Hôtel-Dieu. — Pierre Deves, 27 ans, tisserand, et Marie Coetzier, 18 ans, tisserande. — François Philippéron, 31 ans, corroyeur, et Corélie Vanherpe, 27 ans, journalière. — Jules Delfosse, 21 ans, maçon, et Elisa Propé, 21 ans, soigneuse.

**CONVOIS FUNÈRES ET OBITS**

Les amis et connaissances de la famille VANDENBORRE-MERLIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de décès de la dédicée de Dame Elise MERLIN, décédée à Roubaix, le 30 mars 1881, à l'âge de vingt-cinq ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 31 courant à 3 heures 1/2, en l'église de Saint-Sépulcre, à Roubaix. — La maison mortuaire, rue des Arts prolongée, 485.

Les amis et connaissances de la famille ARGELLES-CARPEN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de décès de la dédicée de Dame Marie-Josephine CARPEN, veuve de Monsieur Louis-Félix-Amédée ARGELLES, décédée à Roubaix, le 30 mars 1881 dans sa 78<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 1<sup>er</sup> avril 1881, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le jeudi 31, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Fellart prolongée, 75.

Les amis et connaissances de la famille LEQUITIER SCHEWILLBACH, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de décès de la dédicée de Charles-François-J. LEQUITIER, décédé à Roubaix, le 29 mars 1881, à l'âge de 2 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 31 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Parc, 13.

Vous êtes priés d'assister à l'OBIT qui sera célébré par la confrérie de Saint-Vincent-de-Paul, le vendredi 1<sup>er</sup> avril, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Auguste-Eduard-Antoine Comte MIMMERLÉ, Chevalier de la Légion d'Honneur, veuf de Dame Laure SORIVE, décédé à Roubaix, le 2 mars 1881. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille BROULEZ-DELEURDE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la dédicée de Monsieur Pierre-Louis-Joseph DROULEZ, décédé à Hem, le 28 mars 1881, dans sa 78<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir

M. Henri Dhalluin, conseiller municipal de Roubaix, a fait insérer, hier, dans le Progrès du Nord, la lettre que voici :

Monsieur le Rédacteur,

Le Journal de Roubaix, rendant compte de la cavalcade, dit que dans une voiture découverte se trouvaient MM. Max et Dhalluin, ancien représentant de la Société des Coupons Commerciaux de la rue du Collège; je ne sais quelle signification peut avoir cette petite comédie de la part du journal de M. Heboix, mais je vous serais obligé, monsieur le rédacteur, de la faire connaître à vos lecteurs de Roubaix.

Henri DHALLUIN.

Le lecteur va naturellement conclure de cette lettre que M. Dhalluin (Henri) ne suivait pas la cavalcade, en voiture découverte, en compagnie de M. Max, cartonniste et agent actif du radicalisme roubaisien; on va s'imaginer que là se trouve ce que M. Dhalluin (Henri) appelle notre « calomnie » et la lettre est rédigée de façon à bien donner le change.

Pas du tout ! M. Dhalluin (Henri) figurait dans la cavalcade comme nous l'avons dit; c'est seulement dans la qualification de « ancien représentant de la Société des coupons commerciaux » que M. Dhalluin (Henri) a découvert cette... calomnie; il l'a déclaré, hier, à l'un de nos collaborateurs. M. Dhalluin (Henri) est l'ancien représentant de la Société de l'Union des Achats; il y a eu confusion, mais M. Dhalluin (Henri) est-il bien sûr d'avoir quelque chose à gagner à cette rectification ? Il est vrai qu'il avait quelque chance de duper certains lecteurs par sa rédaction ambiguë; au Progrès, on dirait par sa rédaction digne de Basile ou de Tartufe.

**UNE LETTRE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA « CONCORDIA »**

La lumière se fait peu à peu sur cette triste journée. Voici la lettre que nous recevons de M. N. Capart, président de la Concordia, harmonie :

Roubaix, le 30 mars 1881.

Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix,

Dans votre numéro du 28, vous parlez de la Concordia, harmonie, comme ayant pris part à la cavalcade; je veux, moi aussi, vous dire, Monsieur le Rédacteur, que, comme M. Victor Delannoy, chef de la Grande-Harmonie, j'ai été induit en erreur, car, ayant refusé catégoriquement de prêter le concours des sociétaires, MM. Lacomme et Dhalluin, conseillers municipaux, sont venus chez moi, me priant instamment de faire comme les autres musiciens, c'est-à-dire de prêter notre concours à la cavalcade, me certifiant QU'IL NE MANQUAIT PLUS QUE NOTRE ADHESION; d'ailleurs, disaient-ils, c'est une œuvre de bienfaisance et c'est pour les pauvres que nous organisons cette fête.

Si j'avais su que cette fête était politique et anti-religieuse, j'aurais été le premier à me dire aux sociétaires de la Concordia, harmonie, dont je suis le président, d'y assister.

Croyez, Messieurs, je vous prie, insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Le président de la société la Concordia, harmonie,  
NAPOLEON CAPART.

Le ressort des termes formels de cette lettre, il ressort des explications données à M. Victor Delannoy par M. le maire de Roubaix, que les organisateurs de la mascarade, ont voulu tromper tout le monde. Le 27 mars n'a pas été seulement la fête de l'impie, de l'impie grossière et stupide; elle a été la fête du mensonge.

La Mairie nous communique les deux avis suivants :

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur de prévenir ses concitoyens que deux fournaux économiques seront ouverts dans cette ville, savoir :

Au poste de police Sainte-Elisabeth, à partir du lundi 29 mars courant ;

Au poste de police rue Saint-Vincent-de-Paul à partir du mardi 29 mars.

Roubaix, le 28 mars 1881.

Le Maire,  
VIENNE, adjoint.

Le Maire de la ville de Roubaix. Donne avis aux contribuables qu'ils peuvent recueillir à la Mairie, près du délégué du Maire, en matière de contributions directes, des renseignements détaillés sur les diverses contributions qui